



CENTRE D'EXPERTISE DE TOULOUSE-BLAGNAC

Une expertise reconnue... mais toujours pas reconnue à sa juste valeur



Depuis plus d'un an et demi, notre demande reste sans réponse.

Le 24 mars 2025, les agents du Centre d'Expertise de Toulouse-Blagnac ont officiellement porté auprès de l'administration une revendication claire : l'attribution d'une mesure indemnitaire permettant de reconnaître l'expertise, la technicité et les responsabilités particulières exercées au quotidien auprès d'opérateurs de premier plan et sur des flux hautement sensibles.

Quelques semaines après, nous avons également remis leur courrier dans les mains du Directeur Général lors de sa venue à Sète.

À ce jour, ces deux demandes demeurent sans réponse concrète. Silence radio !

Pourtant, les missions confiées aux agents du CE de Toulouse ne sont ni ordinaires, ni comparables à celles d'un bureau classique.

Des agents devenus de véritables experts

Ces agents assurent le dédouanement et le contrôle de flux particulièrement sensibles : matériels de guerre, biens à double usage et produits explosifs, pour le compte de grands groupes français leaders mondiaux dans leur domaine, tels qu'Airbus, Dassault ou MBDA, sur des flux dont les enjeux dépassent largement le simple cadre douanier.

Cette expertise reconnue est indispensable au bon fonctionnement du dispositif « Grands Comptes ».

Elle est reconnue dans les missions confiées aux agents.

Elle est reconnue dans le niveau de responsabilité qui leur est demandé.

Elle est reconnue par la technicité des dossiers qu'ils traitent.

Elle est reconnue par la hiérarchie locale ainsi que par tous les opérateurs Grands Comptes.

Mais alors, pourquoi cette expertise ne serait-elle pas reconnue dans leur rémunération ?

Une responsabilité majeure pour une reconnaissance toujours attendue

Les 53 agents du Centre d'Expertise contribuent directement à des impératifs d'ordre et de sécurité publique, à la lutte contre la prolifération des armes et au respect des engagements internationaux de la France.



Les agents du CE de Toulouse exercent des missions spécialisées, sensibles et à forte responsabilité. Ce niveau d'expertise est invariablement maintenu malgré un effectif fluctuant et régulièrement en déficit.



Ils ont également à cœur de transmettre leurs connaissances aux nouveaux agents, dans une logique de formation interne et de pérennisation des compétences.



La demande formulée par les agents n'est pas une demande de faveur, elle vise simplement à mettre en cohérence leur rémunération avec le niveau d'expertise exigé, les responsabilités assumées et la reconnaissance indemnitaire accordée.

Cette revendication est légitime.



Elle permettrait de reconnaître l'investissement des agents, de valoriser leur technicité, mais également de motiver, fidéliser et maintenir les compétences indispensables au fonctionnement de ce service spécialisé qui est une vitrine de notre administration auprès des plus grands groupes industriels.

La mobilisation massive lors de la journée de grève est un premier signe marquant de l'exaspération des agents de ce service.



Le silence ne peut plus être la seule réponse et n'est plus tolérable.



Les agents du CE de Blagnac souhaitent aujourd'hui être entendus et considérés.

**NOTRE DEMANDE EST SIMPLE :
RECONNAÎTRE L'EXPERTISE.
RECONNAÎTRE LA TECHNICITÉ.
RECONNAÎTRE LES RESPONSABILITÉS.
LES RÉMUNÉRER À LEUR JUSTE VALEUR.**

Une réponse est désormais attendue.

L'UNSA Occitanie au soutien du CE de BLAGNAC